



ECRC ~ SIMEC

DOCUMENT JUSTIFICATIF

*MODIFICATIONS AU BARÈME DES DROITS PRÉLEVÉS
SUR LES CHARGEMENTS DE PRODUITS PÉTROLIERS
EN VRAC*

2019 et 2020

TABLE DES MATIÈRES

1.0 INTRODUCTION

2.0 DROITS

2.1 Droits d'inscription

2.2 Droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers en vrac (DCPV) modifiés – Région des Grands Lacs, Région des Maritimes /Québec et la Région de Terre Neuve

3.0 BASE DE CALCUL DES DROITS

3.1 Droits d'inscription

3.2 Droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers en vrac

4.0 INFORMATIONS FINANCIÈRES JUSTIFICATIVES

5.0 POUR INFORMATIONS ADDITIONNELLES

ANNEXE 1 – INFORMATIONS FINANCIÈRES JUSTIFICATIVES

1.0 INTRODUCTION

La SIMEC annonce des modifications au barème des droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers en vrac (DCPV) pour les régions des Grands Lacs, Maritimes/Québec et Terre Neuve. Ce document décrit la façon dont les droits ont été établis ainsi que l'information financière à l'appui.

2.0 DROITS

Les droits de la SIMEC sont indiqués plus bas.

2.1 Droits d'inscription

Les droits d'inscription n'ont pas été modifiés et sont présentés pour information seulement.

MEMBRE VISÉ	DROIT ANNUEL	COUVERTURE
Membre – Installation de manutention d'hydrocarbure (IMH)	450\$ par IMH	Zone géographique d'intervention (ZGI) de la SIMEC. Toutes les régions.
Membre – Navire sans/avec produits pétroliers en vrac	450\$ par navire	Applicable au navire qui navigue ou se livre à des activités maritimes dans un rayon de 500 kilomètres de son port d'attache et dans la ZGI de la SIMEC.
Membre – Navire sans/avec produits pétroliers en vrac	750\$ par navire	Applicable au navire qui navigue ou se livre à des activités maritimes. (a) Dans un rayon au-delà de 500 kilomètres de son port d'attache et dans la ZGI de la SIMEC, la ZGI d'ALERT ou la ZGI de PTMS; (b) d'un port à l'extérieur de la ZGI de la SIMEC, et à l'intérieur de la ZGI de la SIMEC, la ZGI d'ALERT ou la ZGI de PTMS.

2.2 Droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers en vrac (DCPV) modifiés – Région des Grands Lacs, Région des Maritimes / Québec et la Région de Terre Neuve

Les DCPV modifiés pour les Région des Grands Lacs, des Maritimes / Québec et Terre Neuve suivent.

ZONE VISÉE	PÉRIODE	PRODUIT	DCPV
Région des Grands Lacs	1 janvier, 2019 au 31 décembre 2019	Produits pétroliers autres que l'asphalte	42.00 ¢ la tonne
		Asphalte	21.00 ¢ la tonne
Région des Maritimes/Québec	1 Janvier 2020	Produits pétroliers autres que l'asphalte	64.00 ¢ la tonne
		Asphalte	32.00 ¢ la tonne
Région des Grands Lacs	1 janvier, 2019 au 31 décembre 2019	Produits pétroliers autres que l'asphalte	21.00 ¢ la tonne
		Asphalte	10.50 ¢ la tonne
Région des Maritimes/Québec	1 Janvier 2020	Produits pétroliers autres que l'asphalte	30.00 ¢ la tonne
		Asphalte	15.00 ¢ la tonne

Région de Terre Neuve	1 janvier, 2019 au 31 décembre 2019	Produits pétroliers autres que l'asphalte	7.00 ¢ la tonne
		Asphalte	3.50 ¢ la tonne
	1 Janvier 2020	Produits pétroliers autres que l'asphalte	8.60 ¢ la tonne
		Asphalte	4.30¢ la tonne

3.0 BASE DE CALCUL DES DROITS

La base de calcul utilisée afin d'établir les droits d'inscription ainsi que le DCPV est détaillée plus bas.

3.1 Droits d'inscription

- Taux annuel fixe.
- Applicable à tous les membres de la SIMEC.
- Équivaut approximativement à 10% des coûts reliés au maintien de l'état de préparation de la SIMEC.

3.2 DCPV

- Coût à la tonne.
- Un DCPV/tonne a été établi pour chacune des trois régions de la SIMEC. Les trois régions sont la région des Grands lacs, la région des Maritimes/Québec et la région de Terre- Neuve.
- Le DCPV prélevé pour chaque région est déterminé en multipliant le DCPV/tonne de la région par le nombre de tonnes de produits pétroliers en vrac chargés ou déchargés à l'intérieur de la région.
- Le DCPV/tonne pour la région est déterminé en divisant les *Dépenses Nettes*¹ prévisionnelles (annuelles) pour la région en question par le *Volume Annuel*² prévisionnel de produits pétroliers en vrac chargés ou déchargés à l'intérieur de la région.
- *Dépenses Nettes*¹ = Service de la dette + frais d'exploitation incluant l'amortissement + rendement des capitaux propres moins le revenu anticipé des droits d'inscription plus/moins le surplus/déficit de l'année antérieure.
- *Volume Annuel*² = nombre total de tonnes de produits pétroliers en vrac déchargés dans la région + nombre total de tonnes de produits pétroliers en vrac chargés dans la région dans le cas de produits destinés à l'étranger ou à des destinations au nord du 60° parallèle de latitude nord.
- La formule utilisée pour déterminer le DCPV/tonne est celle endossée par les participants de la consultation Multilatérale tenue à Toronto du 1 – 5 juin 1998.
- Le DCPV/tonne établi selon la formule est applicable aux produits pétroliers autres que l'asphalte. Le DCPV/tonne applicable relativement à l'asphalte est de 50% du taux régulier.

4.0 INFORMATIONS FINANCIÈRES JUSTIFICATIVES

2018

Une analyse des résultats pour l'année 2018 suit;

- Les revenus totaux (autres que de DCPV) ont été 57% ou 1, 360,000\$ plus élevés qu'anticipés dans la proposition de modifications des droits de 2018 en raison de l'augmentation des activités d'intervention pour l'année;
 - Région des Grands Lacs; Droits d'inscription 22,000\$ plus élevés, revenus de service – net 23,000\$ plus élevés, intérêts 56,000\$ plus élevés et enfin autres revenus 6,000\$ plus élevés qu'anticipés.
 - Région des Maritimes/Québec; Droits d'inscription 152,000\$ plus élevés, revenus de service – net 1, 004,000\$ plus élevés, intérêts 77,000\$ plus élevés et enfin autres revenus 20,000\$ plus élevés qu'anticipés.
- Les dépenses d'exploitation avant intérêt et impôt étaient 1, 160,000\$ inférieures aux dépenses anticipées dans la proposition (Grands Lacs 292,000\$ plus bas, Maritimes/Québec 656,000\$ plus bas et Terre Neuve \$212,000). Les intérêts sur la dette à long terme étaient 55,000\$ inférieures aux dépenses d'intérêts anticipées.
- Le volume réel de produits pétroliers en vrac pour la région des Grands Lacs, la région du Québec/Maritimes et la région de Terre Neuve était plus élevé que prévu comparativement aux projections. Les prévisions de volumes utilisées afin de confirmer les tarifs pour 2018 étaient basées sur les volumes réels pour 2017 ainsi que les projections fournies au début de la période par les dépositaires. Les écarts de volume pour chaque région suivent;
 - Région des Grands Lacs – écart positif de 12.5% ou 412,000 tonnes
 - Région du Québec/Maritimes – écart positif de 6.7% ou 1, 611,000 tonnes
 - Région de Terre Neuve – écart positif de 7.4% ou 2, 213,000 tonnes

Ces facteurs ont fait en sorte que la perception des avances de DCPV, pour 2018, a été supérieure aux DCPV requis pour l'année dans la région.

Tel que requis par la formule du DCPV/tonne, tout excédent/manque à gagner de DCPV perçu d'années antérieures sera utilisé pour réduire/augmenter le taux de l'année suivante. Par conséquent pour les modifications aux DCPV/tonne pour l'année 2019 nous appliquerons un crédit de 604,000\$ pour la Région des Grands Lacs, 2, 279,000\$ pour la Région des Maritimes/Québec et 502,000\$ pour la région de Terre Neuve dans la perception des avances de DCPV de 2018.

2019

L'information financière utilisée pour déterminer les modifications aux DCPV/tonne se retrouve à l'annexe 1.

Les notes suivantes font référence à l'information financière de l'Annexe 1.

Note 1 – Revenu de service - net

Cette catégorie inclut tous les revenus gagnés, suite à la provision de services d'intervention et de formation, nets des coûts directs encourus pour réaliser le revenu. Les coûts directs incluent, si nécessaire, une provision pour l'amortissement accéléré sur l'équipement utilisé lors du projet. Étant donné la nature de cette source de revenu, la compagnie a comme politique la prudence lorsqu'elle établit ses prévisions (limitations inhérentes à la prévision d'urgences environnementales). Par conséquent, les prévisions pour 2019 ont été établies sans considérer l'apport de déversements importants. Tous les revenus gagnés dans cette catégorie sont comptabilisés dans l'année réalisée.

Note 2 – Intérêts

Cette catégorie inclut les intérêts gagnés sur les excédents de trésorerie. Tous les excédents de trésorerie sont investis dans des fonds de placement bancaire garantis.

Note 3 – Autres

Cette catégorie inclut tous les autres types de revenu.

Note 4. – Frais d'employés

Cette catégorie inclut les salaires et traitements, avantages statutaires (AE, RPC, RRQ), avantages non-statutaires (23% des salaires), ainsi que toutes dépenses directes liées aux employés, tels que la formation, frais d'association, etc. Pour l'an 2019 et 2020, la compagnie prévoit une main-d'œuvre de 50 employés à temps plein.

Note 5 – Frais de déplacement

Cette catégorie inclut les dépenses encourues lorsque l'employé voyage à l'extérieur de son lieu de travail habituel. Les dépenses encourues sont directement liées au maintien de l'état de préparation à l'intervention. Toutes dépenses reliées à la provision de service d'intervention ou service relié sont affectées directement au projet applicable. Tous les frais de déplacement sont assujettis aux politiques et procédures de la compagnie.

Note 6 – Administration

Cette catégorie inclut les dépenses informatiques, dépenses de bureau (incluant les charges locatives et les assurances) et les dépenses diverses.

Note 7 – Frais professionnels

Cette catégorie inclut les frais de contentieux, de vérification et de consultants.

Note 8 – Exercice et formation

Cette catégorie inclut deux éléments principaux; les coûts de la formation des entrepreneurs et des conseillers et les coûts pour le programme d'exercice compris dans le plan d'intervention pour certification de la compagnie.

Formation – La compagnie assure un complément de près de 550 entrepreneurs et 90 conseillers, formés sur une base annuelle.

- Région des Grands Lacs – 90 entrepreneurs et 20 conseillers régionaux
- Région du Québec/Maritimes – 370 entrepreneurs et 40 conseillers régionaux
- Région de Terre Neuve - 90 entrepreneurs et 20 conseillers régionaux
- Approximativement 10 conseillers à l'échelle nationale

Exercice – La compagnie complète, sur une base annuelle, plusieurs exercices opérationnels et de table mandatés selon son plan d'intervention supportant sa certification de Transports Canada.

Se reporter aux sections Formation et Exercice sur notre site web www.ecrc-simec.ca pour de plus amples renseignements au sujet de notre programme de formation et d'exercice.

Note 9 – Opérations

Cette catégorie inclut les dépenses reliées aux opérations et à l'entretien des équipements marins, les véhicules et autres équipements d'intervention. La compagnie assure l'entretien de plus de 60,000,000\$ d'équipement d'intervention (se reporter aux fiches techniques – équipements sur notre site web www.ecrc-simec.ca). La compagnie a mis sur place un programme d'entretien compréhensif afin d'assurer l'état de préparation à l'intervention de l'équipement.

Note 10 – Bâtiments et entrepôts

Cette catégorie inclut les dépenses directes reliées aux opérations et l'entretien de six entrepôts. La compagnie occupe les entrepôts suivant;

- Corruna, Ontario – 17,300 pieds carrés
- Verchères, Québec – 21,850 pieds carrés
- Québec, Québec – 17,880 pieds carrés
- Sept Îles, Québec – 24,660 pieds carrés
- Dartmouth, Nouvelle Écosse – 25,000 pieds carrés
- St John's, Terre Neuve et Labrador - 36,000 pieds carrés

La société a conclu un bail pour augmenter les espaces d'entreposage à Québec et prévoit ajouter environ 13 000 pieds carrés d'espace à son entrepôt en septembre 2019.

Note 11 – Amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie estimative.

Note 12 – Charges accessoires

Cette catégorie inclut les dépenses qui ne sont pas directement reliées aux opérations journalières de la compagnie et qui ne sont pas de nature à se répéter.

Note 13 – Opérations non récurrentes

Certains équipements sont en opération depuis plusieurs années déjà et donc demandent un entretien périodique important. Cet entretien périodique, tel la peinture de barge ou refaire l'installation électrique de bateau de travail ne représente pas un achat d'immobilisation ou même un poste au budget d'exploitation annuel.

Note 14 – Coûts indirects

Cette catégorie inclut la juste part des dépenses administratives et les charges du siège social imputables aux régions. Une approche de gestion centralisée a été choisie afin d'atteindre certains avantages tels le partage des ressources, fournir un point de contact unique à la clientèle et faciliter la coordination de la gestion d'intervention. Les activités du siège social incluent: la gestion générale, coordination du programme de santé et sécurité, la relation à la clientèle et la conclusion de marché, l'administration d'une base de données de plus de 2 500 membres, la coordination de la gestion d'intervention, le développement et l'entretien d'un système de gestion d'intervention, le maintien d'un système de comptabilité centralisé et finalement le maintien des rapports avec les différents paliers gouvernementaux.

Note 15 – Coûts inter-régions

Cette catégorie inclut certaines dépenses partagées payées pour le compte d'une autre région, principe endossé par les participants de la consultation Multilatérale tenue à Toronto du 1 – 5 juin 1998.

Note 16 – Intérêts sur la dette à long terme

Cette catégorie inclut les intérêts payés sur la dette due à des tiers. La dette à long terme est utilisée pour financer les achats importants d'équipement. Le niveau et l'échéance de l'emprunt est établi au prorata de l'habileté de la compagnie à repayer la dette à travers les frais d'amortissement, puisque ceci est le seul élément disponible qui est sans effet sur la trésorerie. Le solde non acquitté de la dette à long terme au 1er Janvier, 2019 – 19\$ million

Note 17 – Rendement des capitaux propres

Cette catégorie inclut le coût du rendement aux actionnaires basé sur un ratio de rentabilité établi au préalable. Le ratio de rentabilité approuvé par le conseil d'administration pour l'an 2019 est de 7.44% après taxes. Le ratio proposé pour l'an 2020 et après pour fins de projection est aussi de 7.44% après taxes. La compagnie utilise comme guide le ratio de rentabilité des capitaux propres ordinaires après taxe calculé par l'Office National de l'Énergie, pour déterminer le ratio de rentabilité payé par la compagnie.

Note 18 – Charges d'impôts de l'exercice

Cette catégorie inclut les charges d'impôts de l'exercice établies selon les recommandations du Conseil des Normes Comptables de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, Section 3465. Un taux d'impôt effectif de 32% est utilisé comme guide pour déterminer les charges d'impôts pour les années 2018 et 2020.

Note 19 – Produits reportés d'années antérieures

Selon les principes établis, cette catégorie représente les items reportés d'années antérieures qui ont un impact sur les droits de l'année courante. Pour la modification des droits concernant cette

demande, les avances de DCPV prélevés en 2017 en sus des besoins ont été reportées et imputés au besoin de l'an 2019.

5.0 POUR INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Pour de plus amples renseignements, S.V.P. Contacter Paul Pouliotte, Chef des Finances au 613 230-7369.

ANNEXE 1
INFORMATION FINANCIERES JUSTIFICATIVES

Société d'Intervention Maritime, Est du Canada

	2019			2020		
	Région des Grands Lacs	Région des Maritimes/ Québec	Région de Terre Neuve	Région des Grands Lacs	Région des Maritimes/ Québec	Région de Terre Neuve
Revenu (autre que DCPV)						
Droits d'inscription	300,000 \$	1,000,000 \$		300,000 \$	1,000,000 \$	
Revenu de service - net	Note 1	100,000 \$	200,000 \$	100,000 \$	200,000 \$	
Intérêts	Note 2	20,000 \$	50,000 \$	20,000 \$	50,000 \$	
Autres	Note 3	180,000 \$	540,000 \$	180,000 \$	540,000 \$	
Revenu total		600,000 \$	1,790,000 \$	- \$	600,000 \$	1,790,000 \$
Dépenses						
Frais d'employés	Note 4	809,000 \$	2,468,000 \$	652,000 \$	824,000 \$	2,510,000 \$
Frais de déplacement	Note 5	47,000 \$	108,000 \$	38,000 \$	47,000 \$	110,000 \$
Administration	Note 6	185,000 \$	414,000 \$	115,000 \$	187,000 \$	420,000 \$
Frais professionnels	Note 7	43,000 \$	56,000 \$	20,000 \$	44,000 \$	58,000 \$
Exercice et formation	Note 8	154,000 \$	613,000 \$	213,000 \$	157,000 \$	624,000 \$
Opérations	Note 9	119,000 \$	574,000 \$	160,000 \$	120,000 \$	580,000 \$
Bâtiments et entrepôts	Note 10	216,000 \$	1,374,000 \$	390,000 \$	220,000 \$	1,400,000 \$
Amortissement	Note 11	425,000 \$	1,185,000 \$	400,000 \$	420,000 \$	1,200,000 \$
Charges accessoires	Note 12					
Opérations - non récurrentes	Note 13	40,000 \$	90,000 \$	50,000 \$	40,000 \$	90,000 \$
Coûts indirects	Note 14	349,000 \$	1,045,000 \$	349,000 \$	355,000 \$	1,050,000 \$
Coûts inter-régions/inter-cie	Note 15	(192,000) \$	122,000 \$		(54,000) \$	(25,000) \$
Dépenses totales		2,195,000 \$	8,049,000 \$	2,387,000 \$	2,360,000 \$	8,017,000 \$
Coût du capital						
Intérêts sur dette à long terme	Note 16	210,000 \$	570,000 \$	225,000 \$	200,000 \$	530,000 \$
Rendement des capitaux propres (après taxes)	Note 17	169,000 \$	404,000 \$	136,000 \$	169,000 \$	404,000 \$
Coût du capital total		379,000 \$	974,000 \$	361,000 \$	369,000 \$	934,000 \$
Charges pour impôts	Note 18	79,000 \$	190,000 \$	65,000 \$	79,000 \$	190,000 \$
DCPV requis		2,053,000 \$	7,423,000 \$	2,813,000 \$	2,208,000 \$	7,351,000 \$
Produits reportés d'années antérieures	Note 19	604,000 \$	2,279,000 \$	502,000 \$	- \$	- \$
DCPV exigible sous la demande		1,449,000 \$	5,144,000 \$	2,311,000 \$	2,208,000 \$	7,351,000 \$
Tonnes sous la demande courante						
- Produits pétroliers autres que l'asphalte		3,300,000	24,400,000	33,000,000	3,300,000	24,400,000
- Asphalte		300,000	200,000	50,000	300,000	200,000
DCPV/tonne						
- Produits pétroliers autres que l'asphalte		0.4200 \$	0.2100 \$	0.0700 \$	0.6400 \$	0.3000 \$
- Asphalte		0.2100 \$	0.1050 \$	0.0350 \$	0.3200 \$	0.1500 \$